

**Discours de Son Excellence le Président de la République
Libanaise**

Général Michel Sleiman

A l'occasion de la 130^{ème} cérémonie

De remise des diplômes à la Faculté de Médecine

Et de la centième cérémonie

de remise des diplômes à la Faculté de Droit

et à la Faculté d'Ingénierie

sur le campus de la Faculté de Médecine

de l'Université Saint-Joseph

le 20 juillet 2013

Monsieur le Recteur de l'Université,

Messieurs les Doyens,

Jeunes diplômé(e)s,

Mesdames et Messieurs,

A travers les différentes époques de l'Histoire, et au plus fort des crises et des guerres consécutives qu'a connues le Liban, après son accession à la souveraineté internationale en l'an 1943, l'Université Saint-Joseph a constamment avancé sur la voie de la construction des édifices du savoir, de la culture et de la science, nonobstant les bouleversements, les difficultés du cadre environnant.

La cérémonie de remise des diplômes à l'occasion du 130^{ème} anniversaire de la faculté de médecine, ainsi que la cérémonie de remise des diplômes à l'occasion des deux centenaires, celui de la faculté de droit et des sciences politiques et celui de la faculté d'ingénierie, ne sont que les preuves des acquis de votre université et de ses différentes facultés, et instituts : une capacité d'adaptation, d'évolution et de progrès, un statut rayonnant tant au niveau national que régional et international.

Quant à vous, jeunes diplômé(e)s, qui avez fourni des efforts et mérité les palmes du succès, il est de votre droit d'exiger de l'Etat, lors de la remise de vos diplômes, qu'il vous assure un environnement sûr et stable, compatible avec la réalisation de vos ambitions et de vos espoirs ; les universités, de même, ont le droit d'exiger de l'Etat intérêt, suivi et support.

Mais malgré le bonheur des premières années qui ont suivi l'Indépendance, et qui ont connu l'édification des institutions publiques, tout autant qu'un essor socio-économique notable et une production culturelle significative, la trajectoire de ce jeune Etat dût affronter des obstacles : la violence et la destruction qui se sont répandues sur la plus grande partie du pays, les guerres et les agressions qui ont paralysé tous ses membres durant des décennies, et cela jusqu'à la signature des Accords de Taëf qui ont réaffirmé l'essence de la concorde sur laquelle le Liban a été bâti, avec pour base la Constitution et le Pacte National.

Nous voici aujourd'hui, après des années de stabilité caractérisées par une augmentation du taux de croissance, après la libération de la plus grande partie des territoires libanais du joug de l'occupation israélienne et malgré la restitution de notre pouvoir de décision, nous échouons dans l'adoption d'une nouvelle loi électorale, nous reculons devant l'organisation d'élections parlementaires à la date indiquée et selon les préceptes démocratiques et le devoir d'alternance du pouvoir, nous trébuchons, enfin, dans la formation d'un nouveau gouvernement qui puisse obtenir la confiance du parlement, alors que les dangers de l'extrémisme, de la discorde et de la violence nous guettent.

Les chercheurs ont tenté de diagnostiquer ce défaut dans le fonctionnement du régime libanais, voire dans notre vie nationale. Certains ont considéré qu'il correspond à une simple crise de croissance normale et provisoire, et ont appelé à la constance et à la persévérance dans l'application et la mise en œuvre de la formule libanaise. D'autres, par contre, ont parlé d'un problème congénital, difficile à réparer, et qu'il fallait donc réviser cette structure dans son essence et sa philosophie.

En réalité, certains des Etats bâtis sur le pluralisme religieux, communautaire ou ethnique, en l'absence d'une idéologie nationale unificatrice, se sont soumis à la dictature afin de conserver leur unité et leur stabilité. Ces régimes sont en train de reculer, tandis qu'ils n'ont jamais été compatibles avec le caractère des Libanais avides de liberté. D'autres Etats ont choisi, chacun selon ses particularités et ses conditions historiques, le régime fédéral, alors qu'un autre groupe d'Etats a glissé vers la partition ou s'est empêtré dans des guerres civiles absurdes et sans fin.

En revanche, les Libanais ont choisi la démocratie consensuelle en 1943, dans le cadre d'une république démocratique parlementaire qui considère le peuple comme source de tous les pouvoirs et pratiquant sa souveraineté à travers les institutions constitutionnelles. Ils ont réitéré leur choix dans le Pacte de concorde nationale en 1989, après des décennies de guerres et de combats internes, tout en veillant à affirmer qu'il n'existait point d'autorité légale qui puisse contredire le Pacte de coexistence. Ainsi, en cette période critique de notre histoire, la sagesse et le réalisme politique exigent que l'on avance dans l'application totale des provisions de l'Accord de Taëf, et cela de manière logique, exhaustive et correcte, selon un

plan graduel, pour parvenir à un Etat civil, l'Etat de la citoyenneté dont rêvent tous les adeptes de la réforme, de la modernité et du progrès.

Il est certain que les circonstances actuelles, celles des tempêtes régionales, des dangers imminents, celles de la logique de l'isolement et du repli sur soi face à la logique de l'intimidation et de la domination, ne sont guère des circonstances propices à des amendements à l'essence du Pacte ou à jeter de nouvelles fondations. C'est une période d'amélioration des conditions de gestion, de l'exercice politique et de la bonne gouvernance, de manière à ce que l'Etat puisse exercer ses responsabilités entières afin de mener le pays à bon port. Il est possible, de même, de pouvoir engager un dialogue approfondi afin d'unifier les choix des Libanais autour de questions nationales fondamentales, de manière à assurer une situation durable de stabilité et de croissance socio-économique, sachant que la « Déclaration de Baabda » a affirmé la nécessité de soutenir les principes mentionnés dans le Préambule à la Constitution en leur qualité de principes fondateurs permanents.

A la lumière des lacunes et des handicaps dans les mécanismes du gouvernement, autrement dit dans le processus de prise de décision et des moyens d'application, décelés tout au long des années précédentes, cette phase de consolidation suppose l'application des mesures suivantes :

- 1- Eclaircir tous les équivoques constitutionnels qui ont obstrué jusqu'à présent l'action des institutions, à cause des lacunes dans les dispositions ou à cause de l'ambiguïté du texte ou de l'explication ambivalente, et cela en vue d'améliorer les conditions de gestion de l'Etat et de libérer celui-ci des contraintes qui l'accablent. Nous avons préparé une étude détaillée au sujet de tous ces éclaircissements et tous ces amendements afin de les soumettre à la discussion pour enfin les adopter dans le plus grand esprit d'entente possible.
- 2- Parallèlement à cela, nous avons conçu un projet de loi exhaustif pour la décentralisation administrative en vue d'assurer un développement régional équilibré et de garantir la variété au sein de l'unité.

Dans l'immédiat, il nous faudra consacrer tous nos efforts afin de réaliser les objectifs nationaux urgents suivants :

- 1- Convaincre les différentes parties libanaises que l'intérêt du pays, et par suite leur propre intérêt, consiste à préserver la stabilité du Liban, en respectant, dans les paroles et dans les actes, la Déclaration de Baabda, dont certains ont appelé à incorporer l'essence dans le Préambule de la Constitution. Nous devons ainsi adopter une attitude de neutralité envers les conflits et les axes régionaux et internationaux, autrement dit, ne pas s'impliquer dans le jeu des nations et éviter les conséquences négatives grandissantes et pressantes de la crise syrienne. Alors que cette orientation jouit d'un soutien international évident, qui s'est manifesté dans la dernière déclaration présidentielle du Conseil de Sécurité, un effort supplémentaire est toujours exigé afin de parvenir à un accord régional réel à ce sujet.
- 2- Intensifier les consultations afin de parvenir à former un nouveau gouvernement qui préserverait la stabilité et s'occuperait des affaires socio-économiques et du problème résultant de l'accroissement du nombre des réfugiés syriens. Ce gouvernement devrait aussi chercher à promouvoir l'éducation et l'enseignement universitaire, accompagner les échéances politiques et les transformations en cours sur le plan régional de manière éclairée, sage et résolue, et satisfaire l'opinion publique et la jeunesse.
- 3- Rassembler de nouveau les différentes parties participant au dialogue national, afin de discuter de manière responsable et sérieuse des meilleurs moyens qui garantissent l'intérêt et la gestion des affaires du Liban (j'ai présenté l'année dernière au Comité du dialogue national le projet de la déclaration qui été adoptée et connue sous le nom de « Déclaration de Baabda », et je lui ai aussi présenté une perception initiale d'une stratégie de défense nationale dont l'armée est le fondement et qui réglerait la question des armes. Cet avant-projet a été considéré par le Comité comme un point de départ valable pour la discussion).

Parallèlement à ce qui précède, je persévérerai, en ce qui me concerne, en raison de la responsabilité constitutionnelle qui m'incombe, avec votre soutien, celui des institutions légales et des forces vives engagées dans le projet de construction de l'Etat, dans ma défense de la souveraineté du Liban et de son indépendance, de même que sa souveraineté et sa stabilité contre toute menace

ou agression. De votre côté, ne permettez pas aux forces mues par l'extrémisme, l'imprudence ou la dépendance, de vous entraîner à nouveau dans les feux de la violence et des guerres ou sur les chemins de l'émigration, sachant que ces forces constituent une minorité selon toutes les statistiques. Ne permettez pas à cet état de *statu quo* négatif circonstanciel dont pâtit le Liban actuellement, à cause de pratiques politiques erronées ou de la dépendance envers des intérêts étrangers ou privés, de vous pousser dans la sphère de deux dangers parallèles : celui de l'extrémisme ou celui de la frustration, de la rupture ou du repli.

Le Liban a déjà réussi à dépasser un grand nombre de difficultés et de crises durant sa longue histoire. Il a pu conserver l'essence de son entité et de ses capacités grâce au courage de ses fils, à leur endurance et leur foi profonde en eux-mêmes, en leur capacité à résister, à avancer et à s'élever. Pour cela, je suis venu vous encourager, ici-même, avec insistance, à œuvrer pour améliorer les chances du progrès et de la réforme au Liban, en vous engageant d'une manière plus efficace dans les organisations de la société civile, et dans tout mouvement de pression non-violent garanti par la loi, afin d'exercer une influence sur les positions des politiciens et des décideurs, en attendant de contribuer directement au processus de questionnement et de reproduction du pouvoir par le moyen des élections législatives qu'il faudra œuvrer pour qu'elles puissent se tenir dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions. Je vous appelle aussi à agir avec passion, sincérité, dévouement et sens du sacrifice, afin de soigner, de construire et d'enraciner sur la base du droit et de la justice, non seulement dans vos domaines de spécialisation respectifs, en médecine, ingénierie et droit, mais aussi dans les domaines politique et social, en vous basant sur le mérite et la compétence, et enfin dans tout domaine qui ajoute une plus-value à l'homme, sa dignité et sa moralité.

Jeunes diplômé(e)s,

Mon bonheur a été grand, lors de ma visite en Côte-d'Ivoire au début de cette année, de savoir que l'architecte qui a supervisé à la construction de la plus grande cathédrale au monde, dans la ville de Yamoussoukro, est d'origine libanaise ; mon bonheur est aussi grand de savoir que d'éminents médecins dans les hôpitaux du monde, en Orient et en Occident, sont diplômés de cette même université et des autres universités nationales, publique ou privées, qui nous sont

chères ; mon bonheur est enfin grand de savoir qu'un de vos diplômés a occupé pendant des années le poste de Doyen de la Faculté de Droit dans l'illustre Université de Lyon.

Monsieur Alain Juppé, ex-premier ministre et maire de la ville de Bordeaux, m'a dit lors de sa visite, il y a quelques jours, qu'il avait choisi un architecte libanais, diplômé de votre université, pour superviser les travaux de réaménagement de sa ville.

Si l'émigration est source de richesse et de fierté pour nous les Libanais, cela ne devrait pas nous faire reculer devant notre responsabilité principale qui est celle de construire ensemble, pour vous et pour les générations à venir, une patrie dont nous serons fiers et où nous nous enracinerons, une patrie qui soit digne des talents et de la gloire de son peuple, ici-même, sur cette bonne terre qui a imprégné votre personnalité et l'essence de votre être, de sa civilisation, sa noblesse, ses valeurs spirituelles et humaines et sa beauté.

Je vous félicite ainsi que vos parents et ceux qui vous aiment, vous, les jeunes diplômés des facultés de médecine, de droit et de sciences politique et d'ingénierie, à l'occasion de leur centenaire.

Je vous félicite, vous, hommes de sciences et de lettres, qui veillez sur cette digne université.

A bientôt, à d'autres réussites et d'autres joies,

Vive l'Université,

Vive le Liban.